

**SALON DU
CHEVAL
DE PARIS
2019**

EQUITATION WESTERN
**BATTLE
IN THE
SADDLE**

du 06
au 08 DEC
PARIS NORD VILLEPINTE

Barrel Race

Dotation : Open 4 div 3000€ + 75% pay back

Epreuves FFE amateurs, club & club poneys

Finale nationale BBR qualificative

Championnat du Monde

CONCOURS OUVERT À TOUS



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION



Une manifestation officielle du
CENECA
Centre national des expositions
& congrès agricoles

COMEXPOSIUM



FEI



www.salon-cheval.com

**A RENVoyer OBLIGATOIREMENT A
COMEXPOSIUM**

SALON DU CHEVAL DE PARIS

ANOUCHKA VANHEUVERS WYN

70, avenue du Général de Gaulle F-92058 Paris La Défense Cedex

anouchka.vanheuerswyn@comexposium.com

Chèque à l'ordre de Showtime Organisation

Toute demande de réservation de boxe et d'engagement à la compétition devra être accompagnée du chèque pour être prise en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 25 novembre
CLOTURE DES ENGAGEMENTS FFE AMATEUR ET
FFE CLUB SUR LE SITE FFE

CAVALIER

NOM : _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ **Mail :** _____
BBR Number : _____

PROPRIETAIRE

NOM : _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ **Mail :** _____

CHEVAL

NOM : _____ **Numéro SIRE :** _____
Sexe : _____
Date de naissance : _____

BOX(ES) ET ENGAGEMENTS

	QUANTITES COMMANDEES	TARIF UNITAIRE	TOTAL TTC
Engagement(s) compétition deux Go + box (1 nuit et 2 jours) par cheval		155 € TTC	_____ x155 € TTC
Office charge		15€ TTC	_____ x 15€ TTC
Box nuit supplémentaire		25 € TTC	_____ x 25€ TTC
TOTAL COMMANDE TTC			_____ € TTC

Merci d'écrire lisiblement l'ensemble des informations.

(Arrivée à partir depuis le Samedi 07/12 à 8h, départ le dimanche 08/12 impérativement)

**Est inclus avec les boxes l'accès aux douches cavaliers, la place de parking ainsi que 3 accréditations par cheval. ATTENTION : les boxes sont en zone publique avec accès visiteurs, proches du paddock et de la Carrière Show, en nombre limité. Vente de copeaux (12€) et de foin sur place (20€).*

► SHOW BBR OPEN 4 DIVISIONS :

La clôture des engagements est fixée au 25 novembre 2019, le cachet de la poste faisant foi. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

Les courses de la Compétition de Barrel Race se déroulent sous chronomètre électronique au millième.

La Compétition de Barrel Race de Paris est une compétition à double point. Il y a 4 divisions à 0,5 secondes. Le meilleur temps de la manche détermine la première division.

EXHIBIT D - SUGGESTED PAYOFF PERCENTAGES Money Split Between Divisions	Division Percentages
4	35-30-20-15%

Le Run du Samedi 07 décembre et le Run du dimanche 08 décembre 2019 sont distincts. A l'issu de chaque run, une remise des prix aura lieu. Si à l'issu du premier run plus de 10 cavaliers par divisions sont qualifiés, seuls les 4 premiers seront primés. Si il y a moins de 10 cavaliers par division, la répartition des prix se fera en fonction du nombre de cavalier qualifiés :

- De 1 à 3 cavaliers : les trois cavaliers sont primés

- De 4 à 10 cavaliers : seuls les quatre premiers cavaliers qui ont remporté le run seront primés

Ci-dessous le tableau des **Payback percentage**.

Place	Payback Percentages
1	100%
2	60-40%
3	50-30-20%
4	40-30-20-10%

Tous les cavaliers membres BBR et non membres peuvent participer à la compétition. Les cavaliers courent sous le même règlement

Remise des prix BBR : 1500€ par run + 75% des engagements (35 euros) des pay back sont reversés.

Le meilleur cavalier ayant participé aux deux manches et qui à l'issu de la Compétition de Barrel Race de Paris aura le nombre de qualifications suffisantes se verra offrir un billet d'avion aller/retour pour participer au Championnat du Monde Open BBR à Oklahoma city. La réservation du billet d'avion sera obligatoirement effectuée par l'organisateur dans la limite de 500€.

Pour prétendre à la finale open BBR Oklahoma, il faut avoir effectué avant la Compétition de Barrel Race de Paris, 4 manches en carte gold et 6 manches en adhésion simple.

En cas d'égalité entre cavaliers un tirage au sort par un juge du concours sera fait pour déterminer le gagnant.

► DISPOSITION DES BARRILS

Le premier et deuxième baril sont placés à 6 m de la lice, le troisième baril à 7m. Les chronomètres sont placés à 11 m des premiers barils.

L'usage de la cravache et flots de rênes sont autorisés. Le juge de piste se réserve le droit d'éliminer un cavalier en cas d'abus.

► CAS D'ELIMINATION

Chute d'un baril - Chute du cavalier - Erreur de parcours - et tout geste pouvant atteindre à l'intégrité de l'animal.

► ANNULATION DE LA COMPETITION

Si moins de 10 cavaliers sont engagés pour chaque run de la Compétition de Barrel Race de Paris, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition et n'effectuera aucun remboursement.

► SECURITE ET ASSURANCE

Les participants à la Compétition s'engagent à respecter les conditions de sécurité du Salon.

En raison de la présence d'animaux, ils s'assuront du respect des règles sanitaires et de sécurité afférente.

Ils déclarent avoir souscrit, auprès d'une compagnie notoirement solvable, toutes les assurances nécessaires couvrant leurs matériels, chevaux, leur responsabilité civile pour tous dommages matériels et immatériels consécutifs ou non susceptibles d'être causés à l'occasion de leur participation à la Compétition de Barrel Race de Paris.

Les participants fourniront à COMEXPOSIUM, à première demande de cette dernière, les attestations correspondantes de leur assureur, en cours de validité, indiquant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

► REGLEMENT DES BOXES

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute réservation de boxes par un utilisateur (ci-après le « Client ») à partir du présent formulaire et ont pour objet de définir les conditions de réservation de boxes dans le Hall 5A, situés en zone accessible au public, pendant le salon du cheval de Paris 2019, se tenant du 04 décembre 2019 au 08 décembre 2019 (ci-après le « Salon »), organisé par la société COMEXPOSIUM - 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense - RCS Nanterre 316 780 519 (ci-après la « Société »).

Les présentes conditions générales pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de la Société. Toute modification des présentes conditions générales ainsi que des documents auxquels il est fait référence sera communiquée au Client lors de sa première utilisation du Site après cette modification.

► MODALITÉS DE COMMANDE

Préalablement à toute réservation de boîte, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, des précisions figurant sur le formulaire de réservation de boîtes, et les accepter sans réserve.

► PAIEMENT

Les boîtes réservés sont payables à la commande, le présent contrat étant formé à réception du paiement intégral des boîtes

réservés.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Le règlement s'effectue, impérativement par chèque à l'ordre de Showtime Organisation, ce dernier devant être joint au formulaire de réservation.

► DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données à caractère personnel concernant le Client sont nécessaires à la gestion de sa commande et de ses relations commerciales avec la Société. Ces informations et données sont également conservées pour la durée de la relation commerciale avec le Client et à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à la Société d'améliorer et de personnaliser les services proposés et les informations adressées par elle.

Seules les équipes internes de la Société ainsi que les prestataires qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel concernant le Client.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment. Le Client dispose en outre du droit de définir des directives générales et particulières sur le sort de ses données après son décès.

Pour exercer ces droits, le Client est invité à s'adresser à la Société en ligne ou par courrier à la société COMEXPOSIUM - salon du cheval de Paris - 70 avenue du Général de Gaulle -

92 058 Paris la Défense Cedex ou par mail à privacy@comexposium.com

► CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Il est rappelé que la Société confirmera systématiquement la commande de chaque Client, par courrier électronique.

En l'absence de confirmation par e-mail, merci d'alerter la Société par courriel à anouchka.vanheuveerswyn@comexposium.com

► MISE A DISPOSITION DES TITRES D'ACCES - IMPRESSIONS DES TITRES D'ACCES (E-BILLETS)

Chaque Titre d'accès est STRICTEMENT personnel (un contrôle d'identité du porteur pourra être réalisé à l'entrée du Salon) et non cessible.

Pour être valide, le Titre d'accès doit être imprimé en mode portrait (vertical), sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression.

Il est précisé qu'aucun autre support (électronique, écran PC, écran portable...) n'est accepté

Les Titres d'accès doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Les Titres d'accès partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de ce fait comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, il appartient au Client de réimprimer son Titre d'accès.

Les Titres d'accès sont pourvus d'un code barre unique permettant l'accès d'une seule personne au Salon et ce pendant la durée de validité dudit Titre d'accès. La validité des Titres d'accès est contrôlée à l'entrée du Salon à l'aide de lecteurs de code barre.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le Titre d'accès d'une quelconque manière.

En conséquence, la Société pourra refuser l'entrée lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un même Titre d'accès imprimable à domicile seront en circulation et qu'un accès au Salon aura déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du Titre d'accès correspondant.

La Société décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou

En cas de perte, vol ou utilisation illicite du Titre d'accès, il ne sera remis au Client aucun duplicata ou certificat de quelque nature que ce soit, autre que le seul Titre d'accès imprimable par le Client.

► ANNULATION – MODIFICATION DE COMMANDE - REMBOURSEMENT - UTILISATION

Toute commande est ferme et définitive et engage irrévocablement le Client au complet paiement du prix. En conséquence, il ne sera procédé à aucun remboursement pour quel que motif que ce soit, et notamment en cas d'annulation partielle ou totale de commande.

De même, la Société ne procédera à aucune modification portant sur les Titres d'accès commandés (nom du porteur, fonction, société,...).

A cet égard, le Client est invité à vérifier attentivement les données renseignées avant validation de sa commande.

La vente à la sauvette de Titres d'accès sur le domaine public, dans un lieu privé ou sur internet, est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police, puni de 15.000 € d'amende (art 313-6-2 du Code pénal).

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date ou d'horaire du Salon pour lequel le Client a commandé un/des Titre(s) d'accès, le Client accepte que la Société puisse utiliser les coordonnées saisies par ce dernier lors de la commande en ligne pour le informer de la marche à suivre.

En cas d'annulation du Salon par la Société pour survenance d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence française, la Société en avisera sans délai les Clients. Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucun dommages - intérêts et les sommes perçues par la Société seront restituées au Client.

► SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, Le Client est invité à contacter Anouchka VANHEUVERSWYN par téléphone au 01 76 77 12 58, par e-mail à

l'adresse

anouchka.vanheueverswyn@comexposium.com ou Karine WAGNON au 06 27 67 21 22, par e-mail à l'adresse karine.lbarbatier@gmail.com

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES DE SECURITE

Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe attache trois points, bombe ou casque est obligatoire (CF Règlement FFE). En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pied, tenir leurs chevaux en main et se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.

Tous les participants s'engagent à ce que leurs assurances personnelles (responsabilité civile, individuelle accident, etc...) soient en cours de validité. A ce titre, le Client déclare qu'il est dûment assuré pour tout dommage/dégradation qui pourrait survenir du fait des chevaux présents sur le Salon. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et responsabilité pendant toute la durée du Salon

Pour des raisons de sécurité et de protection de la santé animale, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du Salon du Cheval de Paris sous peine d'amende et d'exclusion du Salon.

► CONDITIONS SANITAIRES ET D'IDENTIFICATION :

IDENTIFICATION

Les équidés doivent impérativement être munis de leur document d'identification officiel dûment renseigné et d'un transpondeur (puce électronique) conformément à la réglementation nationale en vigueur

VACCINATION

Chevaux résidents en France : Les équidés doivent être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine.

Chevaux issus d'un état membre de l'Union Européenne : Les équidés doivent être munis d'un certificat sanitaire officiel d'échange intra-communautaire. Chevaux issus d'un pays tiers : Les équidés doivent être munis d'un certificat de passage frontalier. Pour toutes questions relatives à l'importation d'équidés sur le territoire national, merci de contacter le Poste d'Inspection Frontalier à l'adresse suivante : pif93.sivep@agriculture.gouv.fr

TRANSPORTS

Pour les amateurs qui transportent leur propre équidé, une vérification de la carte de propriétaire pourra être réalisée au point de contrôle sanitaire.

Pour les professionnels, les règles suivantes s'appliquent :

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de courte durée (moins de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir :

- Une autorisation de type 1

-Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de longue durée (plus de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir :

- Une autorisation de type 2

Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

Un agrément du véhicule pour les voyages de longue durée.

Pour toutes questions relatives à la législation en vigueur, merci de contacter la Direction Départementale de la Protection des Populations ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Populations de votre département.

DESINFECTION DES VANS / CAMIONS

Une désinfection entière des vans et camions est obligatoire pour tous séjours sur le salon. Un service de désinfection vous sera proposé à votre arrivée sur le parc d'exposition.

PRESENCE DES CHIENS

Les chiens des compétiteurs et exposants sont tolérés dans l'enceinte du Salon à l'exception des chiens de catégorie 1 et 2 interdits sur le salon. En tout état de cause, les chiens ne sont pas admis sur les zones accessibles au public pendant les heures d'ouverture du Salon et doivent demeurer attachés en toutes circonstances et ce, sous peine d'exclusion du Salon. Les chiens demeurent sous la garde et la responsabilité du Client pendant toute la durée du Salon.

A ce titre, le Client déclare qu'il est dûment assuré pour tout dommage/dégradation qui pourrait survenir du fait de son/ses chien(s) lors de leur présence sur le Salon

Ils doivent obligatoirement subir le contrôle sanitaire avant l'entrée dans le Salon et répondre aux conditions suivantes :

Chiens résidents en France : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique) et en bonne santé.

Chiens issus d'un état membre de l'Union Européenne : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique), vaccinés contre la rage et munis de leur passeport européen

Chiens issus d'un pays tiers : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique), vaccinés contre la rage, avoir fait l'objet d'un titrage sérique des anticorps antirabiques et avoir un certificat sanitaire

► REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le Client s'adressera par priorité à

contact.salonducheval@comexposium.com pour rechercher une solution amiable en adressant sa réclamation par écrit.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable du litige avec le service dédié précité, les tribunaux du siège social de la Société sont seuls compétents.

Lieu du concours : Salon du Cheval de Paris - Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte - Hall 5A - 94430 Villepinte

Je reconnais expressément avoir pris connaissance des conditions générales de réservation de boxes, des précisions figurant sur le formulaire de réservation de boxes, du règlement général de la compétition et les accepter sans réserve.

Prénom et nom du signataire :

Date : / / 2019

Signature :

